

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le Mardi 5 mars 2024.

**Etaients présents :** LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, , GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

**Pouvoirs de :**

- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme BAILLEUL Marilyne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

**Excusés :**

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUDE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,

**Assistaient également à la réunion :** Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale.

**Secrétaire de Séance :** Mme SCHUFT Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	21
Nombre de votants	40

**Délibération n° 011/2024**

**OBJET :** ADOPTION REGLEMENT FINANCIER ET BUDGETAIRE

**OBJET : ADOPTION REGLEMENT FINANCIER ET BUDGETAIRE**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2131-1 et L2131-2 ;

**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

**Vu** l'article 106 de la loi NOTRe,

**Vu** la délibération n°160 du Conseil communautaire du 18 décembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le budget général et le budget Hôtel d'entreprises,

**Considérant** que la mise en œuvre de la nomenclature M57 implique l'adoption d'un règlement budgétaire et financier,

**Considérant** que ce règlement budgétaire et financier a pour vocation de rappeler les normes, tant légales que réglementaires. Qu'il décrit les grands principes et phases budgétaires, fixe les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget et permet également d'identifier le rôle de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable.

**Considérant** que l'adoption dudit règlement doit être adoptée avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, plus particulièrement avant la séance au cours de laquelle le premier budget primitif relevant de cette nomenclature est voté.

**Considérant** que ce document pourra être réactualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

A l'unanimité

- **D'ADOPTER** le Règlement Budgétaire et Financier annexé.
- **D'AUTORISER** le Président à signer ce règlement et à le faire entrer en vigueur.
- **DE DECIDER** que le Règlement Budgétaire et Financier pourra être révisé en fonction des évolutions réglementaires et législatives.

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux  
**Communauté de Communes  
Campagne de Caux**  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE

